

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL			
<p align="center">CONCOURS EXTERNE Ouverture inscriptions : mi-mars Clôture inscriptions : début avril fin juin (épreuves écrites) octobre (épreuves orales)</p>			i-EPrépa
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
Composition portant sur un sujet d'économie avec un court dossier	3/16 (note < 5 éliminatoire)	5H	Economie Politiques publiques Finances publiques
Composition portant sur un sujet de droit public. Un court dossier est mis à disposition des candidats.	3/16 (note < 5 éliminatoire)	5H	Droit public
Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale	5/16 (note < 5 éliminatoire)	4H	Politiques publiques Note de synthèse
Composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours : analyse des faits et des événements, interprétation personnelle et argumentée	3/16 (note < 5 éliminatoire)	5H	Culture générale
Epreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques	2/16 (note < 5 éliminatoire)	3H	Finances publiques

EPREUVES D'ADMISSION			
Entretien individuel	5/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn	module admission
Epreuve de mise en situation professionnelle collective	2/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 15 mn compte rendu	module admission
Interrogation orale sur questions relatives UE ou questions sociales	3/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 30 mn oral	Droit européen-institutions européennes Politiques publiques
Interrogation orale sur le droit et la gestion des collectivités locales	3/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 30 mn oral	Droit public Politiques publiques
Epreuve orale de langue vivante étrangère comportant la lecture et la traduction, sans dictionnaire, d'un texte suivies d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol ou italien	2/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 30 mn oral	Revue de presse (anglais) module admission

CONCOURS INTERNE Ouverture inscriptions : mi-mars Clôture inscriptions : début avril Fin juin (épreuves écrites) Octobre (épreuves orales)			<i>i-EPrépa</i>
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
Note de synthèse et de propositions à partir d'un dossier portant sur un sujet d'économie	3/16 (note < 5 éliminatoire)	4H	Politiques publiques Note de synthèse
Note de synthèse et de propositions à partir d'un dossier portant sur un sujet de droit public	3/16 (note < 5 éliminatoire)	4H	Politiques publiques Note de synthèse Droit public
Epreuve écrite de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ou un établissement public local	5/16 (note < 5 éliminatoire)	4H	Droit public Politiques publiques
Composition portant sur une question de la société contemporaine : analyse des faits et des événements, interprétation personnelle et argumentée	3/16 (note < 5 éliminatoire)	5H	Culture générale
Epreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques	2/16 (note < 5 éliminatoire)	3H	Finances publiques

EPREUVES D'ADMISSION			
Entretien individuel	5/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn	module admission
Epreuve de mise en situation professionnelle collective	2/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 15 mn compte rendu	module admission
Interrogation orale sur questions relatives UE ou questions sociales	3/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 30 mn oral	Droit européen-institutions européennes
Interrogation orale sur le droit et la gestion des collectivités locales	3/15 (note < 5 éliminatoire)	30 mn préparation + 30 mn oral	Droit public Politiques publiques
Epreuve orale de langue vivante étrangère comportant la lecture et la traduction, sans dictionnaire, d'un texte suivies d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol ou italien	2/15 (seuls sont retenus les points au-dessus de 10)	30 mn préparation + 30 mn oral	Revue de presse (anglais) module admission